



Traité Sanhedrin

Michna 3 - Chapitre 11

חומר בדברי סופרים בדברי תורה: האומר אין תפילין, לעבור דברי תורה-פטור; חמץ טוטפות, להוסיף על דברי סופרים--חייב.

Il y a plus de gravité à [contester les] paroles des Soferim [les maîtres de la Tradition] que les paroles de la Torah. Celui qui dirait par exemple qu'il n'existe pas d'obligation [à mettre] des Téfilines, de manière à transgresser ainsi des paroles [un commandement formel] de la Torah, est quitte. S'il dit qu'il y a cinq paragraphes [dans les Tefiline au lieu de quatre, et qu'il conteste ainsi] en ajoutant aux paroles des Soferim, il est coupable.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions